

Question 22/2: Utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes, ressources et systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs utilisés en cas de catastrophe et pour les secours d'urgence

1 Exposé de la situation

En raison des catastrophes naturelles ou dues à l'homme qui se sont produites récemment, une grande attention et de nombreux efforts ont été consacrés à l'utilisation des radiocommunications pour prévoir ou détecter les catastrophes et en atténuer les effets.

Le 14 février 2005, le Directeur du Bureau des radiocommunications a envoyé une lettre aux présidents des commissions d'études de l'UIT-R mettant en avant le rôle important des radiocommunications, y compris de la télédétection, pour faire face aux catastrophes et les a invités à passer en revue les activités de leur commission d'études ayant un rapport avec ce sujet.

L'*Agenda de Tunis pour la société de l'information*, dans son paragraphe 91, contient de nombreux éléments qui doivent être pris en compte lorsque l'on utilise les communications pour prévoir ou détecter les catastrophes et en atténuer les effets.

L'UIT-D a élaboré deux documents sur l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophe. Tout d'abord, la Recommandation UIT-D 13¹, *Utilisation efficace des services d'amateur pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophe*, dans laquelle il est recommandé aux administrations d'inclure les services d'amateur dans leurs plans nationaux en prévision des catastrophes, de réduire les obstacles à une utilisation efficace des services d'amateur pour les communications en cas de catastrophe et d'élaborer des mémorandums d'accord avec les associations de radioamateurs et de secours en cas de catastrophe.

La seconde publication est le *Manuel sur les télécommunications d'urgence*, paru en 2005, lequel passe en revue les questions techniques qui caractérisent actuellement le secteur des télécommunications et se veut un outil exhaustif et compact. Il contient en outre des informations factuelles fort utiles, présentées avec concision et organisées pour être aisément accessibles.

Toutefois, il est nécessaire d'élaborer un cadre conceptuel axé sur l'utilisation des TIC en cas de catastrophe, qui sera utilisé dans les études de l'UIT-D concernant la gestion des catastrophes, et qui fournira en outre des informations sur l'utilisation efficace des TIC et la diffusion efficiente des informations relatives aux catastrophes. Par ailleurs, l'UIT-D n'a pas encore examiné la question de l'utilisation exhaustive des TIC, y compris les systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs pour prévoir ou détecter les catastrophes et pour en atténuer les effets, mais leur potentiel est reconnu dans un document que l'on peut consulter à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-D/projects/environment/present.html>.

En outre, les pays en développement et les pays les moins avancés manquent de compétences spécialisées en ce qui concerne la gestion des catastrophes. On peut tirer parti du développement des TIC pour contribuer à l'atténuation des effets des catastrophes et aux opérations de secours. L'UIT-D peut aider et conseiller les pays en développement dans l'élaboration d'un vaste programme d'atténuation des effets des catastrophes et peut promouvoir la coopération internationale en cas de catastrophe, dans le cadre de la coordination des efforts.

¹ Dernière version de la Recommandation.

2 Question à étudier

1 Identification des activités menées par les organisations compétentes concernant l'utilisation de systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs pour prévoir ou détecter les catastrophes et pour en atténuer les effets. Identification et examen des améliorations potentielles que peuvent apporter les applications des capteurs, actifs ou passifs, pour ce qui est de l'atténuation des effets des catastrophes. Examen des TIC et des opérations de détection spatiale active ou passive actuelles ou prévues visant à aider les pays touchés à intégrer les moyens dont ils disposent déjà dans une infrastructure de télécommunication permettant de prévoir et de détecter les catastrophes et d'en atténuer les effets.

2 Examen du rôle que les administrations et les organismes compétents s'occupant de l'atténuation des effets des catastrophes jouent en ce qui concerne la gestion des catastrophes et l'utilisation efficace des TIC.

3 Examen de la façon dont les TIC peuvent être utilisées pour élaborer des plans de gestion des catastrophes destinés à être utilisés en cas de catastrophe et/ou en situation d'urgence. En outre, coordination avec les activités des commissions d'études de l'UIT-T et élaboration de propositions de recommandation de lignes directrices relatives à la "normalisation du contenu" qui seront utilisées pour toutes les alertes et les notifications de catastrophes ou de situations d'urgence. Collaboration avec le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence (WGET) pour élaborer des projets de proposition/recommandation relatives à la mise en oeuvre de la Convention de Tampere et à la mise en place d'un inventaire de base des ressources de télécommunication à partager entre les pays frappés par des catastrophes.

3 Résultats attendus

Les résultats de l'étude de la Question fourniront aux administrations des informations sur la mise en place ou la modernisation de systèmes et de plans nationaux ou régionaux de gestion des catastrophes. Collaboration avec l'UIT-T, établissement d'un rapport sur les lignes directrices applicables à la normalisation du contenu. Collaboration avec le WGET, élaboration de projets de proposition/recommandation sur la mise en oeuvre de la Convention de Tampere. Rapports d'activité annuels indiquant les progrès accomplis dans l'étude des sujets choisis et, lorsqu'un document est achevé, la marche à suivre pour y avoir accès. Un cadre conceptuel axé sur l'utilisation des TIC en cas de catastrophe sera élaboré. Il sera utilisé dans les études de l'UIT-D concernant la gestion des catastrophes et fournira des informations sur l'utilisation efficace des TIC et la diffusion efficiente des informations relatives aux catastrophes. De plus, un rapport contenant une étude sur les systèmes et applications de capteurs spatiaux actifs ou passifs qui peuvent être utilisés pour prévoir ou détecter les catastrophes et pour en atténuer les effets sera publié. Il sera ensuite complété par une annexe présentant une étude des applications de capteurs du point de vue de leur utilité pour les administrations des Membres de l'UIT-D. Enfin, il sera suivi d'un rapport additionnel qui récapitulera les solutions les plus appropriées pour mettre les moyens de télé-détection existants à la disposition des administrations qui en ont besoin.

4 Echéance

- 4.1 Des rapports d'activité devraient être soumis chaque année à la Commission d'études 2.
- 4.2 Des projets de rapports finals et des projets de recommandation/de lignes directrices devraient être soumis dans un délai de quatre ans à la Commission d'études 2.
- 4.3 Le Groupe du Rapporteur travaillera en collaboration avec les responsables du Programme 6 du BDT et avec l'UIT-T.
- 4.4 Les activités du Groupe du Rapporteur prendront fin dans un délai de quatre ans.

5 Auteurs de la proposition

RCC, CITELE, APT.

6 Origine des contributions

- 1) Identiques à celles identifiées pour la Question 9-1/2.
- 2) Examen des activités menées par d'autres organisations compétentes et notamment par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Groupe de coordination des fréquences spatiales, afin d'assurer le suivi des activités relatives à l'utilisation des systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs pour prévoir ou détecter les catastrophes et pour en atténuer les effets.
- 3) Organisations internationales et régionales travaillant dans le domaine des communications d'urgence et des communications en cas de catastrophe.
- 4) Débats dans le cadre de la commission d'études de l'UIT-D compétente.

7 Destinataires de l'étude

Etant donné que les résultats de l'étude de cette Question peuvent avoir de multiples retombées, tous les destinataires figurant dans le tableau sont concernés.

Destinataires de l'étude	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés (PMA)
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Fournisseurs de services/opérateurs	Oui	Oui	Oui
Constructeurs	Oui	Oui	Oui

a) Destinataires de l'étude

Selon la nature des résultats, les principaux utilisateurs seront les cadres moyens ou supérieurs du personnel des opérateurs et des régulateurs des pays développés, des pays en développement et des pays les moins avancés.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats de l'étude de cette Question seront distribués sous forme de rapports de l'UIT-D.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

9 Coordination

La commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devra coordonner ses travaux avec:

- les commissions d'études compétentes de l'UIT-R et de l'UIT-T;
- les instances de coordination compétentes au sein du BDT;
- les coordonnateurs des activités entreprises au titre de projets connexes du BDT;
- le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence (WGET);
- les organisations régionales et scientifiques compétentes dans le domaine considéré.

10 Autres informations utiles

Toute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question.
